

SARL Les petits loulous
59 rue du GENERAL DE GAULLE
59139 WATTIGNIES
Gestionnaire : Madame VANDENAMEELE
Téléphone : 06.26.43.49.29
Courriel: lespetitsloulous59139@hotmail.com



Micro-crèche « Les petits loulous »
59 rue du GENERAL DE GAULLE
59139 WATTIGNIES

DOSSIER DE PREINSCRIPTION

La préinscription n'a aucune valeur d'admission définitive et ne nous engage nullement

Si l'enfant est déjà né

Nom de l'enfant à inscrire :

.....

Prénoms :

.....

Date de naissance :

.....

Lieu de naissance :

.....

Nationalité :

.....

Date prévue d'entrée dans la structure :

.....

Si vous êtes enceinte

Nom de famille de l'enfant à naître :

.....

Date prévue de l'accouchement :

.....

Date prévue d'entrée dans la structure:

.....

Dès la naissance, recontacter la micro crèche pour confirmer la demande et donner les prénoms, date de naissance et lieu de naissance de votre enfant.

	PERE	MERE
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Profession		
Lieu de travail		
Email domicile		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone travail		

Situation de famille : Mariés Célibataire Veuf (ve) Divorcés Union libre
Si vous êtes divorcés ou séparés, qui a la garde de l'enfant : Monsieur Madame

CONTRAT DESIRE

	Matin	Après midi	Journée	De	A	Nombre d'heures
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Total semaine						

TARIFS

Le tarif horaire du 1^{er} mars 2016 au 31 août 2017 est calculé de la manière suivante :

Les petits loulous proposent une tarification mensuelle qui lisse les frais sur une année sur la base de :

46 semaines (52 semaines moins 4 semaines de fermeture de la micro-crèche et 2 semaines à la disposition des familles) moins les ponts chômés par le personnel suite à un jour férié pour les contrats de 12 mois (au prorata des mois si moins de 12 mois).

Les familles s'engagent à régler au minimum le volume de jours réservés pour l'enfant sur la durée du contrat.

Les types de contrats

Plafonds de revenus 2013

Enfant(s) à charge	<i>Revenus</i>		
	<i>Inférieurs à</i>	<i>Ne dépassant pas</i>	<i>Supérieurs à</i>
1 enfant	21 248 € *	47 217 € *	47 217 € *
2 enfants	24 463 € *	54 363 € *	54 363 € *
3 enfants	28 322 € *	62 938 € *	62 938 € *
au-delà de 3 enfants	+ 3 859 €	+ 8 575€	+ 8 575€
Contrat	Nombre de jours par semaine	Nombre de jours par semaine	Nombre de jours par semaine
A	5 Jours (200h/mois) 7.10 €	5 Jours (200h/mois) 7.30 €	5 Jours (200h/mois) 7.50 €
B	4 Jours (160h/mois) 7.30 €	4 Jours (160h/mois) 7.50 €	4 Jours (160h/mois) 7.70 €
C	3 Jours (120h/mois) 7.50 €	3 Jours (120h/mois) 7.70 €	3 Jours (120h/mois) 7.90 €
D	2 Jours (80h/mois) 7.70 €	2 Jours (80h/mois) 7.90 €	2 Jours (80h/mois) 8.10 €
E	1 Jour (40h/mois) 7.90 €	1 Jour (40h/mois) 8.10 €	1 Jour (40h/mois) 8.30 €
F	½ journée (20h/mois) 8.10 €	½ journée (20h/mois) 8.30 €	½ journée (20h/mois) 8.50 €

Deux demi-journées = tarif E

Pour tous les contrats comprenant des journées de 10h plus 1 demi-journée de 5h, il sera facturé le nombre d'heures totales au tarif journalier de la catégorie du nombre de jours entiers

Exemple : pour les familles de la première tranche avec un contrat de 3 jours et demi = 10 heures + 5 heures, le montant facturé sera au tarif de 7.50 euros (contrat C)

Taux horaire pour l'accueil occasionnel ou d'urgence : 9 €/heure

Un contrat écrit est conclu avec la famille pour la durée de l'inscription dans l'établissement. Le nombre d'heures annuelles réservées par la famille sert de base à la facturation.

Nous proposons 3 types de contrat :

- Un contrat forfaitaire minimum de 10 heures journalières de présence pour les temps pleins et temps partiels.
- Un contrat forfaitaire minimum 5 heures journalières pour les demi-journées. Peut être considéré une demi-journée, un contrat de 6 heures journalières à condition que les horaires de présence soient 7h30-13h ou 13h-19h.
- Un contrat pour les accueils occasionnels.

Les frais administratifs pour l'inscription sont de 40 euros pour l'année puis 20 euros par an et par famille. Ces frais d'inscription sont encaissés (si disponibilité confirmée) dès la préinscription et ne sont pas remboursés en cas d'annulation par les parents.

Dès l'acceptation d'un enfant dans l'établissement, une caution d'un mois de la cotisation mensuelle par enfant est exigée. Cette caution ne sera pas encaissée sauf cas de non-paiement et sera restituée au départ définitif de l'enfant.

Aide financière de la CAF (PAJE) :

Nombre d'enfants à charge	Revenus de janvier 2015 à décembre 2015		
	Cas 1 : Inférieur à	Cas 2 : ne dépassant pas	Cas 3 : supérieur à
1 enfant	21 248€	47 217€	47 217€
2 enfants	24 463€	54 363€	54 363€
3 enfants	28 322€	62 968€	62 968€

Age de l'enfant	Montant mensuel de l'aide forfaitaire		
	Cas 1 : Inférieur à	Cas 2 : ne dépassant pas	Cas 3 : supérieur à
Moins de 3 ans	842.84€	726.55€	610.32€
De 3 à 6 ans	421.43€	363.28€	305.16€

Nb : 15% restent toujours à la charge de la famille. Ces informations sont données à titre indicatif et sont variables en fonction des prestations que vous touchez déjà (libre choix d'activité, cumul assistante maternelle ou bien garde à domicile.....), pour une simulation, merci de bien vouloir contacter le service prestations de la CAF par téléphone au 0820 25 35 10 ou sur internet www.caf.fr

FONCTIONNEMENT

Les repas, les boîtes de lait maternisé (boites non entamées) et l'eau (bouteille non entamée) si celle-ci est différente de celle utilisée par la structure sont fournis par les parents. La structure propose aussi la possibilité aux mamans de fournir leur lait maternel (voir protocole de poursuite d'allaitement).

Les couches sont fournies par les parents. L'ensemble des produits nécessaires à la toilette, le lait de toilette, coton, les mouchoirs, crème de change ou produits de soins spécifiques (sérum physiologique par exemple), sont fournis par la structure sauf si l'enfant a des allergies particulières ou utilise un produit que la micro-crèche ne fournit pas (savon sur gras si eczéma, liniment etc. ...). Dans ce cas les produits sont apportés par la famille et doivent être non entamés et fermés.

Après avoir eu confirmation de l'inscription possible de votre enfant par la directrice, un dossier administratif devra être fourni :

Pièces justificatives à fournir à l'inscription

- Livret de famille : papa, maman, et enfants
- Attestation d'assurance maladie en cours de validité
- copie de l'avis d'imposition N-2 (si non fourni tarif supérieur appliqué)
- Attestation de responsabilité civile
- Une copie du jugement précisant les modalités de la garde de l'enfant et l'attribution de l'autorité parentale en cas de divorce ou de séparation.
- Un certificat médical de visite d'admission certifiant que l'enfant est à jour de ses vaccinations et à un état de santé compatible avec l'accueil en collectivité.

Dans le dossier d'inscription

- Fiche de renseignements administratifs.
- Convention d'accueil.
- Autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence.
- Fiche d'attestations parentales.
- Fiche des autorisations.
- Règlement de fonctionnement.
- Protocole de poursuite d'allaitement.
- Protocole de soins.
- Protocole d'accueil individuel (si nécessaire)
- Photocopie des pièces d'identité des personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Fait à, le

Signatures du père et de la mère précédées de la mention lu et approuvé